

éditorial

Beaucoup de chantiers ont été engagés depuis une année. Le plan quadriennal proposé a été adopté par notre ministère pour 2004-2007. Dans une conjoncture budgétaire difficile, il permet de maintenir les missions fondamentales de l'établissement. La bibliothèque a un budget en augmentation qui garantit sa politique d'achat et permet d'envisager la mise en place de ressources électroniques, conformément au plan proposé par le directeur de la bibliothèque. Pour la première fois, un budget informatique est présent qui va permettre de mettre la maison aux normes modernes quant au réseau et aux serveurs, avec un équipement en machines et en logiciels conformes aux besoins d'aujourd'hui ; les nombreux dysfonctionnements actuels devraient donc progressivement disparaître. Les publications se poursuivront mais, avec l'aide de notre conseil scientifique, nous devons nécessairement être plus sélectifs : les demandes augmentent, les prix augmentent et les budgets n'augmentent pas.

La grande nouveauté de ce quadriennal est la mise en place des programmes qui ont été présentés dans la Lettre précédente. Durant cette année de transition, au cours de laquelle j'ai voulu tenir tous les engagements pris par mon prédécesseur, les directeurs des études ont su négocier un virage difficile et le rapport de l'année 2003-2004 porte témoignage du changement opéré.

L'essentiel reste à faire : faire prendre conscience au milieu scientifique que cette réorganisation des activités scientifiques n'est pas un exercice artificiel et que la structuration en programmes devient bien la référence. Il faut donc dire non à beaucoup de suggestions individuelles, d'où qu'elles viennent. Les grands colloques qui ne se greffent sur rien relèvent désormais du passé. Les réunions de travail, les séminaires d'étape dans le cadre d'opérations bien finalisées doivent prendre le dessus. Ne pas se disperser, poursuivre jusqu'à la publication les travaux engagés, tenter de faire aboutir les opérations anciennes qui peuvent l'être : c'est là une démarche austère mais nécessaire.

J'entends bien garder le cap, conscient que je suis qu'il y a là un enjeu décisif pour une institution qui a parfois été trop généreuse, trop désireuse de «faire plaisir à tout le monde», ce qui, en fin de compte, l'a pénalisée et parfois injustement.

Et pourtant l'École saura demeurer attentive. Ses programmes doivent être nourris d'opérations réalisées dans le cadre de partenariats toujours plus larges et plus ouverts. L'attention aux jeunes chercheurs sera notamment un point fort avec des stages de formation toujours renouvelés. Des hôtes scientifiques commencent à arriver durant l'automne 2004. Pendant une période qui pourra varier de un à quelques mois, ils donneront une impulsion particulière à certains de nos programmes. Des mises à disposition par le CNRS relativement courtes (un ou deux ans) sont souhaitées si des centres de recherche veulent avoir des opérations communes avec nous.

Michel Gras

Directeur de l'École française de Rome

Ce deuxième numéro analyse la situation des «membres» de l'École, qui sont le cœur de l'institution mais qui sont également tiraillés entre un cursus personnel qui a ses règles et un établissement qui a les siennes, même si bien évidemment il cherche à les adapter. Depuis le décret de 1974, l'École accueille beaucoup d'autres jeunes chercheurs (140 boursiers par an) mais le positionnement des membres est l'une des questions essentielles pour cet établissement.

Les membres de l'École

Les membres de l'École française de Rome sont des chercheurs qui achèvent leur thèse ou qui sont docteurs depuis peu. Dans le vocabulaire universitaire actuel, ce sont donc des «doctorants» ou des «post-doc». Ils sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil scientifique de l'École à partir d'une liste établie par une commission d'admission composée de vingt-deux personnes, présidée par le directeur de l'École, au vu d'un projet et après entretien. Les conditions pour être candidat sont fixées par l'article 22 du décret 96-807 du 10 septembre 1996 : il faut être agrégé ou archiviste paléographe ou titulaire d'un doctorat ou justifier de titres équivalents. Les membres sont nommés à compter du 1^{er} septembre pour un an et peuvent être renouvelés à deux reprises,

sur proposition du directeur et après avis du conseil scientifique, pour un séjour maximum de trois années «si la qualité de leur recherche et l'intérêt scientifique de l'institution le justifient» (article 25 du décret de 1996). S'ils sont déjà titulaires d'un poste de la fonction publique, ils sont placés en position de détachement.

Chaque année, un poste au moins est réservé à un maître de conférences des Universités qui, pendant un an non renouvelable, peut devenir membre de l'École avec l'accord de son Université si son projet de travail rejoint les programmes de l'École.

Historique

Les membres de l'École ont été, depuis l'origine, en nombre croissant. Ils n'étaient que six en 1875. Ils sont dix-huit depuis 1996. La plus forte augmentation a eu lieu entre 1963 et 1967 (passage de huit à quinze). En 1992 un poste a été créé avec un fléchage «sciences sociales».

La plupart résident à Rome mais l'un d'entre eux a choisi de s'installer à Naples. Il y a en effet une tradition qui ne doit pas mourir : celle des membres qui vivent à Florence, à Gênes, à Milan, à Naples, à Palerme, à Pise, à Venise... Ils doivent aller en effet là où sont leurs archives, là où est leur terrain d'études. Dans le passé, les membres ne résidant pas à Rome ont eu un rôle important pour tisser des liens scientifiques sur place et pour échapper au renfermement qui guette parfois les groupes. Demain, les membres non résidents pourraient être les acteurs d'un dialogue d'un type nouveau avec les collectivités locales italiennes (régions, provinces, communes).

Entre la résidence romaine fixe et la non résidence il y a place pour des solutions intermédiaires souples, parfois déjà expérimentées : une non résidence d'une année suivie par un retour ; des missions de longue durée de trois ou six mois avec un objectif clairement individualisé (pour des opérations archéologiques comme pour des dépouillements d'archives). Tout ce qui peut rythmer le séjour et permettre la mise en place de calendriers opérationnels performants est à étudier avec attention.

Pour les membres qui résident à Rome, leur point d'attache est la bibliothèque où ils ont des tables assignées mais pas de bureaux, dans la configuration actuelle des lieux. Ils ont accès à des ressources informatiques (encore de manière très imparfaite) ; ils pourront disposer dans le futur, comme les lecteurs, d'un espace de rencontre avec la rénovation de la grande pièce (aujourd'hui un secrétariat) qui fut longtemps le «studio» donnant sur la cour du Palais, après avoir été l'ancienne bibliothèque privée de Fulvio Orsini, puis le bureau des premiers directeurs de l'École. Ainsi, au cœur même de la bibliothèque, l'École retrouvera un lieu de convivialité scientifique.

Pour certains, les longues matinées romaines se déroulent dans les archives. Pour d'autres, il y a l'appel des musées, des monuments, des bibliothèques et des photothèques ; il y a le travail dans les universités ou dans les autres instituts étrangers de Rome, sans oublier les contacts avec les chercheurs italiens.

Ceux qui vivaient à Rome furent longtemps logés, jusqu'en 1964-1965, au deuxième étage du Palais Farnèse dans des chambres qui sont aujourd'hui devenus des salles et des bureaux pour la bibliothèque et le secrétariat. Depuis ils habitent en ville et nul doute que cette évolution a été importante pour l'institution. Les membres ont vocation à entretenir avec l'École le type de rapport que les jeunes chercheurs entretiennent avec leur centre de recherche.

L'activité scientifique des membres est encadrée par les directeurs des études qui ont mission de suivre l'élaboration de leur production scientifique, notamment quand elle est destinée aux *Mélanges*. Les directeurs des études assurent aussi les contacts des nouveaux membres avec le milieu italien concerné.

En dépit de la permanence du vocabulaire, les membres d'aujourd'hui ne sont pas dans les mêmes conditions de ceux d'hier dans la mesure où la disparition de la thèse de doctorat d'État et la mise en place d'une thèse «courte» ont changé en profondeur les stratégies de recherche.

Les membres de l'École arrivent généralement avec une thèse déjà engagée mais souvent pas très avancée. Les années au Farnèse sont donc prioritairement utilisées pour achever cette thèse, clef pour l'accès à des postes de titulaire, à l'Université comme au CNRS, mais aussi pour rédiger un mémoire destiné à l'Institut dont un compte rendu critique est traditionnellement publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

Les membres n'ont donc pas le temps long devant eux : ils ont des années romaines, ou italiennes, strictement rythmées par un rigide calendrier universitaire qui exige d'eux l'achèvement de leur thèse au plus tard au début de leur troisième année pour pouvoir espérer obtenir leur qualification en temps utile et se présenter sur les postes vacants au moment de leur sortie de l'École. On voit bien que l'on est loin de l'esprit qui avait présidé, depuis la fondation de l'École, à l'envoi de jeunes chercheurs en Italie. «Prenez de l'Italie tout ce que vous pouvez» était le message, souvent cité, des premiers directeurs et de Mgr Duchesne en particulier. Dans le contexte de la préparation d'un doctorat, les engagements conséquents sont impossibles.

Le moment du recrutement est donc un élément décisif si l'on veut parvenir à une articulation convenable entre le cursus des individus et leur bonne insertion dans l'École. Un seul séjour est possible : il doit se situer au moment le plus opportun.

Le dossier de candidature

Il comprend une lettre de candidature sur papier libre, une fiche individuelle présentant le *curriculum vitae* le plus complet possible, une notice sur les travaux publiés, sous presse ou en cours et surtout un projet où le candidat expose les raisons qu'il a de demander un séjour en Italie. Au moins deux attestations de personnalités scientifiques ne faisant pas partie de la commission d'admission ou du conseil scientifique doivent être jointes.

Il est évident que le candidat doit adapter son projet à l'état d'avancement de ses travaux. Un candidat en train d'achever sa thèse en fera mention mais son projet portera essentiellement sur la phase post-doctorale.

Aucun candidat ne peut faire acte de candidature plus de trois fois mais il n'y a pas de limite d'âge.

Fonctionnement de la commission d'admission

La commission d'admission⁽¹⁾ est formée exclusivement de scientifiques. Elle est très majoritairement composée de personnalités qui ne sont pas en poste à l'École (dix-huit contre quatre). Elle est présidée par le directeur de l'École, comprend les trois directeurs des études et auditionne les candidats (15 minutes environ) mais tous les participants ont reçu à l'avance les dossiers complets de tous les candidats. Il n'y a pas de rapporteur. L'audition est suivie par une discussion à laquelle participent tous

Le travail des membres en 1884 pour le directeur Auguste Geffroy :

«Ils viennent à Rome pour s'engager dans les recherches spéciales qui leur permettront d'espérer des résultats vraiment personnels. Ils doivent mettre à profit les éléments particuliers que cette mission leur présente, et non s'enfermer dans le cercle des documents imprimés, qu'ils auraient aussi bien en France. La règle de leurs travaux doit être la critique érudite. On leur demande l'observation patiente : les vues générales ne manqueront pas de se dégager ; mais que ce ne soit qu'après un sérieux examen. Le pire serait ici d'écrire ou de parler sur les divers problèmes avant de les avoir vraiment pénétrés. Sans doute il faut se garder des inutiles curiosités de la science et de la petite érudition ; mais y a-t-il beaucoup de vains problèmes, en dehors de l'évidente puérité, pour qui pratique une saine méthode? Si nous recommandons le soin attentif du détail le plus spécial, ce n'est pas pour bannir, c'est au contraire pour faire naître, originales, fortes et saines, les vues d'ensemble, c'est pour qu'on pénètre par une recherche intense jusqu'à la moëlle des réalités vivantes».

(A. Geffroy, *L'École française de Rome. Ses premiers travaux*, Paris, 1884, p. 24).

ceux qui le souhaitent mais les directeurs de thèse qui appartiennent à la commission ne peuvent ni intervenir ni voter quand leur candidat est concerné.

Au terme des auditions et à la suite d'un débat conduit par le président de la commission, des votes à bulletin secret permettent de classer les candidats. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Auditions et délibérations se font en distinguant les trois domaines chronologiques ainsi que le poste en sciences sociales. Si, dans chacune de ces catégories, il y a un ou plusieurs maîtres de conférences qui sont candidats pour un an, ils sont classés séparément avant qu'un interclassement final ne soit opéré.

La répartition des postes par domaine chronologique est publiée par arrêté avec l'avis de vacance mais la commission d'admission a le droit de proposer des modifications qui devront être avalisées par le conseil scientifique.

La commission d'admission peut faire appel à des experts extérieurs si elle l'estime nécessaire.

⁽¹⁾ Pour la composition de la commission d'admission se référer à la **Lettre n°1** (mai 2004) ou à la page **Actualité** du site web de l'École : www.ecole-francaise.it

Les membres et l'École

Les membres participent pleinement à la vie de l'École. Leur représentant siège au conseil d'administration et au conseil scientifique (article 14 du décret de 1996) et participe à toutes les réunions plénières de l'équipe de direction. Ils sont associés à la politique d'achat de la bibliothèque. Ils apportent à l'institution leur dynamisme mais aussi leurs contacts. Ils coopèrent parfois à

la fabrication des publications (traductions, relectures, index...). Ils participent à des chantiers de fouille en Italie, en Tunisie, en Croatie. Ils peuvent contribuer à l'organisation scientifique de séminaires ou de tables rondes, aux côtés des directeurs des études. Ils sont attentifs à l'accueil des boursiers souvent plus jeunes et moins expérimentés. Ils assument parfois volontairement des charges, par exemple pour permettre l'ouverture de la bibliothèque au mois d'août. Surtout ils animent depuis deux ans un séminaire dit de « sciences sociales », qui est ouvert, avec des discussions pluridisciplinaires portant sur des ouvrages ou des concepts. Progressivement l'institution a tenté de leur assurer un soutien à la recherche, notamment par la mise à disposition d'ordinateurs, de scanners et d'imprimantes.

Les membres «sont tenus de participer aux programmes de recherche de l'École» (article 25 du décret de 1996). L'École ne veut pas recruter en fonction des programmes mais elle ne peut, ni ne veut, adapter ses programmes aux membres car programmation veut dire prévision et continuité. L'École doit avoir des lignes d'action, indépendamment du profil ou des intérêts de jeunes chercheurs dont le séjour est toujours plus bref qu'un quadriennal (et doit le rester en tout état de cause).

L'objectif est de parvenir à une correcte articulation entre les programmes de l'École et la recherche des membres, également grâce à l'intervention des directeurs de thèse qui soutiennent la candidature de leurs doctorants tout en connaissant les programmes de l'École.

Les membres des différentes Écoles : rapports

Quatre des cinq Écoles françaises à l'étranger (École française d'Athènes, École française de Rome, Casa de Velázquez de Madrid, École française d'Extrême-Orient, Institut français d'archéologie orientale du Caire) ont des membres - ou pensionnaires - dont le statut est assez proche (EFEO mise à part). Les contacts, les échanges entre ces diverses communautés sont donc souhaitables comme entre les équipes de direction. On cherche toutefois à éviter la constitution d'un «club» fermé ; dans cette optique, à côté des accueils (recevoir des membres des autres Écoles), il semble préférable de favoriser des mobilités de durées variables : un membre de Rome peut même faire sa troisième année ailleurs et réciproquement. Cela n'est pas nouveau mais a souvent donné de bons résultats et le fait que ce type d'initiative soit de plus en plus rare est regrettable et est certainement dû aux contraintes récentes du calendrier universitaire (*supra*).

L'avenir

Le retour en France ne se passe pas toujours très bien. Laissons de côté les cas, heureusement rares, où un membre ne termine pas à temps sa thèse. Mais les retours sur des postes précaires, ou dans le secondaire, ne sont pas exceptionnels.

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause les évaluations des commissions de spécialistes mais simplement de noter que le système est défaillant sur un point : l'État fait un gros effort pour soutenir de jeunes chercheurs qui ont été très sérieusement sélectionnés puis qui se sont trouvés dans d'excellentes conditions de travail. Si au terme du parcours, il y a l'abandon de leurs projets et surtout l'impossibilité de renforcer ainsi les enseignements de nos universités ou les programmes de nos centres de recherche, on voit bien qu'il s'agit globalement d'une mauvaise opération où tout le monde est pénalisé.

Des solutions simples n'existent pas. On en sélectionnera trois pour ouvrir le débat :

- l'évolution en cours devrait conduire à recruter des doctorants plus avancés de manière à permettre aux membres de terminer leur thèse au plus tard en deuxième année et de disposer à leur sortie d'un dossier encore plus solide. Il n'est toutefois pas sûr que cela suffise ;
- le recrutement (partiel) de membres déjà titulaires dans l'enseignement supérieur semble une solution simple. Le succès du recrutement pour un an d'un maître de conférences (un depuis 1999 mais deux en 2004) montre qu'il y a là une piste à suivre. Une telle stratégie pourrait avoir pour inconvénient de déstabiliser l'organisation des enseignements universitaires si le départ à Rome concernait de jeunes maîtres de conférences arrivés depuis peu. Il faut donc privilégier des maîtres de conférences ayant déjà quelques années d'enseignement pour un séjour d'une année complète, sachant que des accueils comme hôtes scientifiques pour un ou quelques mois sont par ailleurs possibles ;
- le recrutement (partiel) de membres qui seraient déjà des chercheurs titulaires peut s'assimiler au cas précédent avec l'avantage de mettre en place des stratégies de recherche croisées. Ces chercheurs seraient placés en position de détachement et non mis à disposition par leur organisme.

Les membres en 2004-2005

Première année

Charlotte de Castelnuovo-L'Estoire, histoire moderne
Guido Castelnuovo, histoire médiévale
Fabrice Delivré, histoire médiévale
François Dumasy, histoire contemporaine
Laurent Haumesser, archéologie préromaine
Thomas Pfirsch, sciences sociales
François-Xavier Romanacce, histoire ancienne
Stéphanie Wyler, archéologie romaine

Deuxième année

Séverine Blenner, histoire contemporaine
Benoît Grévin, histoire médiévale
Sylvain Janniard, histoire ancienne
Emmanuelle Rosso, archéologie romaine

Troisième année

Étienne Anheim, histoire médiévale
Anne Brogini, histoire moderne
Sandrine Crouzet, histoire ancienne
Stéphane Gioanni, philologie latine
Renaud Villard, histoire moderne
Pierre Savy, histoire médiévale

On voit, de manière générale, que les solutions demandent d'aller vers plus de souplesse dans les profils de recrutement mais aussi dans le temps de séjour à l'École. Il s'agit de chercher une adéquation entre les projets de recherche, les profils de ceux qui les présentent et le temps du séjour (de un à trois ans). Mais le contrat doit être clair dès le départ. Il faudrait donc faire la distinction entre des séjours non renouvelables, des séjours renouvelables une seule fois et des séjours pouvant être renouvelés deux fois si le travail évolue de manière efficace.

Informations

Équipe de direction de l'École :

- Mme Marilyn Nicoud a été nommée directrice des études médiévales en remplacement de M. François Bougard ;
- M. Jean-Louis Pesenti a été nommé agent comptable de l'École en remplacement de M. Patrick Pataki.

Conseil d'administration :

- M. François Baratte, professeur à l'Université de Paris-IV, vice-président du Conseil national de la recherche archéologique devient membre de droit ;
- Mme Alice Ingold, maître de conférences à l'EHESS remplace M. Bruno Neveu, décédé.

Conseil scientifique :

- Mme Marianne Bastid-Bruguière, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, remplace M. Bruno Neveu, décédé ;
- M. Henri Duday, directeur de recherche au CNRS, membre du Conseil national de la recherche archéologique, est nommé membre du conseil scientifique ;
- M. Jean Guyon, directeur de recherche au CNRS, membre du Conseil national de la recherche archéologique, est nommé membre du conseil scientifique.

BILANS, ÉCHANGES, PROJETS

La *lettre* de l'École française de Rome

Directeur de la publication : Michel Gras

Rédaction : Nathalie Mencotti

Maquette : Stéphane Bothua

Imprimerie : *L'Economica*

ISSN en cours

Parution : octobre 2004

Ce numéro a été imprimé à 2.500 exemplaires

École française de Rome

Piazza Farnese, 67 – (I) 00186 ROMA
Tél. (00 39) 06 68 60 11
Télécopie : (00 39) 06 687 48 34

Piazza Navona, 62 - (I) 00186 ROMA
Tél. (00 39) 06 68 88 51
Télécopie : (00 39) 06 68 68 615

E-mail : assdir@ecole-francaise.it

Site internet : <http://www.ecole-francaise.it>